

Tâche complexe : Mobilité et mobilisation des acteurs politiques

Niveau	Seconde
Conceptrice	Christelle Rambaud
Thématique	Sciences politiques
Place de la séance dans le chapitre	Chapitre : Comment s'organise la vie politique ? Objectif d'apprentissage : Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs
Objectifs notionnels	Partis politiques- société civile organisée
Objectifs de compétences	Collecte traitement de l'information Exercice du sens critique.
Objectifs en lien avec EDD	• ODD 9 infrastructures résilientes et innovation • ODD 11 Villes et communautés durables
Supports	• Ordinateurs, photocopiés.
Organisation de la classe	• Si possible en demi-groupe et en binôme avec un temps de regroupement à la fin de la séance.
Durée de la séance	• 55 min

Fiche d'activités : Quels sont les différents acteurs qui contribuent à la vie politique ?

Objectifs : Comprendre que la vie politique repose sur la contribution de différents acteurs (partis politiques, société civile organisée, médias). Comprendre que les décisions politiques liées à la mobilité font l'objet de conflits d'intérêts en raison des enjeux divers des parties prenantes. Découvrir deux des 17 objectifs du développement durable

Votre mission



Appel à contribution

La commune du Taillan Médoc est traversée chaque jour par 20 000 véhicules c'est pourquoi le département de la Gironde a engagé un plan routier spécifique d'amélioration de la desserte du Médoc, *le plan Médoc*, portant sur cet itinéraire principal, mais également des itinéraires plus secondaires. Le plan routier du Médoc consiste à adapter les infrastructures existantes aux enjeux de sécurité et de desserte du territoire, en créant des voies nouvelles lorsqu'elles sont nécessaires ou en modernisant les voies existantes. Cependant ce projet ne satisfait pas l'ensemble des citoyens et ce pour plusieurs raisons. **Afin de comprendre les enjeux de pouvoir derrière ce plan de contournement vous observerez le rôle de chaque acteur politique**

Pour cela, à l'aide des documents fournis vous construirez un document synthétique sous forme de schéma présentant les divers acteurs et les points de vue qu'ils défendent.

Le responsable de l'IEP de Bordeaux

☞ Pour vous aider vous devez également remplir au préalable le tableau et le texte à trous afin d'avoir une trace écrite

Acteurs	Pouvoir dans le processus de décision	Légitimité (d'où vient leur pouvoir leur reconnaissance)	Arguments pour ou contre le contournement
Pouvoir politique (Département de la Gironde- Mairie du Taillan)			
Société civile organisée (FNE Aquitaine / Natur'Jalles)			
Les médias			

Compléter le texte à trou suivant en illustrant par les différents acteurs mobilisés dans le dossier documentaire. : **Associations, locaux, partis politiques, société civile organisée, conseil départemental, médias**

Dans ce dossier, nous avons pu observer la mobilisation d'acteurs..... sur l'enjeu du contournement urbain du Taillan Médoc (agglomération de Bordeaux Métropole). Cette problématique locale s'inscrit dans l'un des 17 objectifs de l'Agenda 2030 : ODD 11 « Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ».

Cette mobilisation illustre l'implication des divers acteurs dans la vie politique en démocratie :

- Les.....: regroupent des individus partageant des idées communes et qui cherchent à accéder au pouvoir en organisant la compétition politique et la mobilisation électorale. C'est le cas des élus siégeant auet de son président Jean-Luc Gleyze mais également de la mairie du Taillan
- Laensemble des acteurs collectifs qui cherchent à influencer le pouvoir politique en se mobilisant. C'est le cas de **Natur'Jalles et de France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE)**
- les composés de la presse, radio, télévision, internet, contribuent à l'information des citoyens, au jeu politique (diffusion et sélection des informations) et à la sélection du personnel politique. Ils participent à la démocratie en animant le débat politique et en jouant un rôle de contre-pouvoir. C'est le cas du **périodique Sud-Ouest, de Rue 89 de France 3 Aquitaine et même du journal Le Monde**

Pour aller plus loin

Selon vous à quel objectif du développement durable se rattache cette problématique , soyez précis
- <https://www.agenda-2030.fr/agenda2030/dispositif-de-suivi-les-indicateurs-19>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2658597?sommaire=2654964>

Ressources

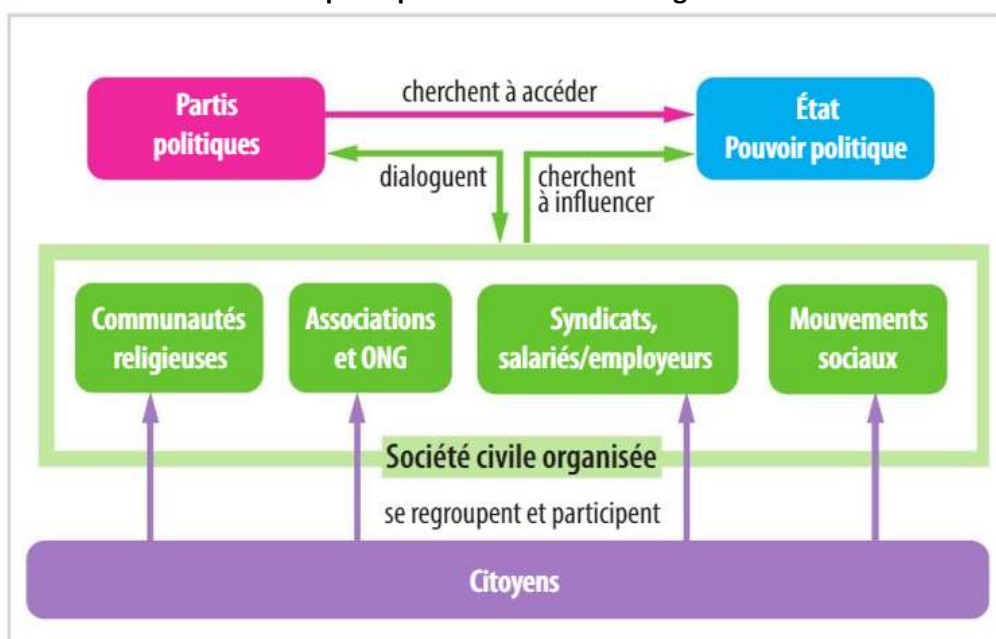
📖 Points notions

Société civile organisée : ensemble des acteurs collectifs qui cherchent à influencer le pouvoir politique en se mobilisant.

Partis politiques : associations qui regroupent des individus partageant des idées communes et qui cherchent à accéder au pouvoir.

Médias : contribuent à l'information des citoyens, au jeu politique (diffusion et sélection des informations) et à la sélection du personnel politique.

Partis politiques et société civile organisée



Dossier documentaire

🔗 **Remarque** : tous les documents ne sont pas à consulter obligatoirement (notamment les 3 derniers) l'idée est de vous proposer un panel d'information sur un sujet local qui peut vous intéresser voire vous motiver à vous engager auprès d'un des acteurs du problème 😊

Document 1 Le Département obtient le feu vert pour la déviation Saint Aubin - Le Taillan, sur la RD1215.
<https://www.gironde.fr/espace-presse/le-departement-obtient-le-feu-vert-pour-la-deviation-saint-aubin-le-taillan-sur-la>

Document 2 Le Taillan médoc a sa déviation
<http://www.taillan-medoc.fr/avis-favorable-pour-la-deviation/>



Document 3 Natur'Jalles

https://www.facebook.com/pg/naturjalles33/posts/?ref=page_internal

Natur'Jalles - Natur'Jalles poursuit son combat malgré le rejet du référé suspension. Par ordonnance du 17 février 2020, le tribunal administratif de Bordeaux a rejeté la requête en référé suspension de Natur'Jalles malgré des éléments de preuve accablants pour le Département. Cette décision n'est pas une surprise étant donné la dimension politique du dossier. Natur'Jalles en prend acte et, sans préjuger de la suite judiciaire, entend désormais porter sur la place publique la problématique majeure du risque de pollution de l'eau potable. En effet, le tribunal des référés n'a pas pour rôle de mesurer le niveau de risque d'un projet mais de se prononcer sur la légalité d'un acte administratif. L'ordonnance qu'il vient de prendre aujourd'hui répond donc à une question de droit. Or cette décision juridique, en ne suspendant pas les travaux, occulte un risque majeur touchant la population

Document 4 Le Monde 16 Février 2020

Au Taillan-Médoc, en Gironde, un projet de déviation qui divise la population. La route, qui permettrait de contourner le centre-ville de la commune, traversée par 20 000 véhicules par jour, mettrait à mal une zone naturelle abritant de nombreuses espèces protégées.

Sur le territoire girondin, l'entente n'est pas près de se faire autour du projet. La déviation du Taillan-Médoc, commune de Bordeaux Métropole située aux portes du Médoc, est au cœur d'un débat et de procédures qui opposent le département de la Gironde, soutenu par la municipalité, et plusieurs associations de défense de l'environnement dont France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE) et Natur'Jalles. Cette route de près de 8 kilomètres doit permettre de contourner le centre-ville de la commune, traversée par 20 000 véhicules par jour dont 1 000 camions. Mais, selon ses détracteurs, elle fait peser une menace sur la zone naturelle qui abrite plus de 100 espèces dont de nombreuses espèces protégées : le crapaud épineux, la chouette hulotte ou encore le papillon l'Azuré de la Sanguisorbe dont la zone centrale de son habitat, unique en Gironde, se trouve sur le tracé de la déviation. Les deux associations ont déposé un référé-suspension et un recours devant le tribunal de Bordeaux. La décision sera rendue lundi 17 février, après avoir été défendue devant le tribunal administratif le 12 février.

« Solution dépassée »

Les travaux de défrichage avaient commencé en 2015, avant que le tribunal administratif de Bordeaux demande leur arrêt, annulant les deux arrêtés préfectoraux, à la suite du premier avis négatif du Conseil national de protection de la nature (CNPN). Ce coup d'arrêt n'a pas découragé pour autant le département, soumis notamment à une forte pression migratoire. La Gironde accueille chaque année entre 15 000 et 20 000 nouveaux habitants.

En septembre 2019, le CNPN remet finalement un avis favorable au projet amendé, passé de 2 x 2 voies à 2 x 1 voie, et qui prévoit désormais une compensation de 5 millions d'euros pour les espèces disparues. La préfète de Gironde, Fabienne Buccio, donne alors son feu vert à la reprise des travaux. Dès lors, un véritable bras de fer s'engage entre les institutions et les associations environnementales.

Une situation que déplore Agnès Versepuy, maire du Taillan-Médoc. « *Quand on est en saison touristique, on a beaucoup plus de camions qui passent dans le centre-ville avec une voirie qui n'est pas du tout adaptée pour recevoir autant de trafic et encore moins de poids lourds, argumente l'élue. Cela génère bien entendu de la pollution, c'est un vrai sujet de santé publique, et le long de cet axe on a notamment une école, des commerces et leurs habitants.* »

L'élue défend une « *politique très verte* » dans sa ville, tout en encourageant les associations à prendre connaissance du dossier. Le 2 février, à l'initiative des mouvements Extinction Rebellion et d'Action non violente-COP21, 200 personnes se sont malgré tout réunies à Saint-Aubin-de-Médoc pour tenter de faire barrage aux travaux. « *L'une de nos revendications est l'arrêt de la destruction des écosystèmes, à l'origine de l'extinction massive du monde vivant. Le problème de sécurité et de tranquillité des habitants du bourg du Taillan-Médoc est bien réel, mais la solution apportée par le département est dépassée, destructrice et inefficace à long terme* », explique Elodie, du groupe local d'Extinction Rebellion.

« *En ciblant ce projet qui touche le territoire de notre groupe local, on dénonce en réalité la politique globale du tout-voiture qui détruit le vivant et ne bénéficie en réalité jamais aux populations locales* », poursuit l'activiste. Le département se défend en mettant en avant la sécurité dans le Taillan, ainsi que la question de la mobilité. « *Le Médoc est une presqu'île relativement enclavée. L'idée de la réflexion que nous avons sur les mobilités du Médoc, c'est aussi d'avoir une approche beaucoup plus globale qui doit permettre également de faciliter le covoiturage, les transports en commun et les modes doux* », développe le président du département de Gironde, Jean-Luc Gleyze.

Mesures de protection

Il ajoute que, sur la totalité du projet d'utilité publique d'un montant de 35 millions d'euros, 20 % sont « *consacrés à des mesures de compensation et de préservation des milieux. Nous avons proposé un plan de gestion très ambitieux qui s'étend sur trente ans* », développe Jean-Luc Gleyze. Par exemple, un suivi du chantier par une équipe

d'écologues, l'acquisition de parcelles favorables au développement de la biodiversité à proximité du projet ou encore des mesures de protection pour favoriser la continuité des corridors de biodiversité.

Ce dispositif laisse perplexe Martine Leblond, présidente de Natur'Jalles : « *Nous sommes bien conscients qu'il faut trouver une solution, que les camions doivent passer ailleurs, mais en toute bonne logique sur une route existante si elle existe, et c'est le cas, et non pas créer une balafre sur un site qui est unique* », explique-t-elle, arguant les cinq autres propositions de tracé faites par les associations, sans pour autant convaincre le conseil départemental. « *On a maintenant 100 espèces protégées sur 8 km, ce qui est exceptionnel (...). Les promesses du conseil départemental sont battues en brèche par sa mauvaise gestion, où il a fait la démonstration de la faillite totale de sa capacité à gérer cet endroit.* » Les associations espèrent que le site deviendra à terme une réserve naturelle protégée.

Elles s'inquiètent en outre de la bétonisation à outrance que pourraient engendrer les travaux. « *Une fois que la route sera terminée, ce sera beaucoup plus facile de construire autour puisque l'urbanisation suit les voies routières* », argumente Isabelle Loulmet, présidente de la FNE Nouvelle-Aquitaine. Jean-Luc Gleyze s'interroge : « *Comment trouver l'équilibre entre la nécessité de construire des projets pour l'homme et les précautions environnementales qui vont avec ? Je pense que c'est un vrai sujet d'aujourd'hui et de demain.* »

Claire Mayer

Document 6 Rue 89 Les écologistes bétonnent leur défense

<https://rue89bordeaux.com/2020/02/deviation-du-taillan-les-ecologistes-betonnent-leur-defense-pour-arreter-les-travaux/>

Document 7 Club presse Bordeaux

<https://www.club-presse-bordeaux.fr/communiques/communiqu-e-naturjalles-deviation-taillan-de-nouveaux-elements-a-charge/>

Document 8 France trois aquitaine :

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/gironde/deviation-du-taillan-medoc-travaux-peuvent-reprendre-justice-tranche-1788755.html>

Document 9 Un blog

<https://buhblog.blog4ever.com/deviation-du-taillan-medoc-sur-la-route-de-madison>

